

Lutte contre le blanchiment d'argent: la Suisse réajuste ses instruments en permanence

La lutte contre le blanchiment d'argent se poursuit. Les instruments prévus à cet effet sont régulièrement adaptés aux nouveaux impératifs. Cette adaptation concerne aussi bien les normes internationales que les instruments utilisés au plan national. Tel est le constat présenté ce jeudi, au cours d'une séance d'information commune, par les autorités fédérales impliquées dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

L'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la Commission fédérale des banques, l'Office fédéral des assurances privées et la Commission fédérale des maisons de jeu, en tant qu'autorités de surveillance des intermédiaires financiers, ainsi que le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et l'Administration fédérale des finances ont donné ce jeudi à Berne des informations sur les dernières évolutions dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. Ces organes ont attiré l'attention sur divers développements internationaux tels que la révision des normes du GAFI, mais aussi sur la nouvelle génération de prescriptions d'application pour la Suisse, comme par exemple l'ordonnance révisée de l'autorité de contrôle sur les obligations de diligence ou la nouvelle réglementation prévue dans le domaine de la surveillance des courtiers en assurance. Ils ont par ailleurs rendu compte des premières expériences faites avec de nouvelles réglementations telles que l'ordonnance de la Commission fédérale des banques sur le blanchiment d'argent ainsi qu'avec les casinos ouverts récemment et ont présenté l'évolution des annonces adressées au bureau de communication.

Renseignements:

Eva Hüpkes, Commission fédérale des banques, 031 323 89 62

Dina Balleyguier, Autorité de contrôle, 031 322 68 50

Kurt Schneiter, Office fédéral des assurances privées, 031 322 79 08

Jean-Marie Jordan, Commission fédérale des maisons de jeu, 031 323 12 05

Lorenzo Gerber, Bureau de communication, 031 323 34 52

Alexander Karrer, Administration fédérale des finances, 031 324 95 84

30 octobre 2003

Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent,
Commission fédérale des banques, Office fédéral des assurances privées,
Commission fédérale des maisons de jeu, Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent